



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 12 avril 2018 à 18h00**  
**Au siège de Grand Lac – 1500 boulevard Lepic à Aix-les-Bains**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
BOURDEAU  
BRISON SAINT INNOCENT  
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT  
CHINDRIEUX  
ENTRELACS  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
MERY  
LE MONTCEL  
MOTZ  
MOUXY  
ONTEX  
RUFFIEUX  
SAINT OFFENGE  
SAINT OURS  
TRESSERVE  
TREVIGNIN  
VIVIERS-DU-LAC  
VOGLANS

Renaud BERETTI  
Michel FRUGIER  
Corinne CASANOVA  
Jean-Marc DRIVET  
Jean-Claude CROZE  
Nicole FALCETTA  
Marie-Claire BARBIER  
Bernard MARIN  
Claude GIROUD  
Robert CLERC  
Eudes BOUVIER  
Jean-Christophe EICHENLAUB  
Olivier BERTHET  
Gabrielle KOEHREN  
Jacques CURTILLET  
Olivier ROGNARD  
Bernard GELLOZ  
Christian REBELLE  
Jean-Claude LOISEAU  
Gérard GONTHIER  
Robert AGUETTAZ  
Yves MERCIER

Pouvoir de Denise de MARCH

Départ après la 9<sup>ème</sup> délibération

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT

**Absents excusés :**

LA BIOLLE  
CONJUX  
SAINT PIERRE DE CURTILLE  
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
VIONS

Blandine BELLANCA  
Claude SAVIGNAC  
Sylvie L'HEVEDER  
Denise de MARCH  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE  
Danièle BEAUX-SPEYSER  
Cyrille GIREL  
Géraldine LAPIERRE  
Michel LAFORGUE  
Olivier SAINT PIERRE  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISIERE  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Martine REVOL  
Quentin CLERC  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Entrelacs  
Drumettaz-Clarafond  
CISALB  
CISALB  
SAFEGE  
SAFEGE  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur du pôle Eau  
Directrice de cabinet  
Responsable service Tourisme  
Responsable juridique/assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 avril 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 89 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (22 présents et 25 votants).



## DÉLIBÉRATION

N° : 1      Année : 2018

Exécutoire le : 23 AVR. 2018

Affichée le : 23 AVR. 2018

Visée le : 23 AVR. 2018

### MARCHES PUBLICS

#### **Marché n°2017/60 : Réhabilitation du bâtiment de l'Aquarium d'AIX LES BAINS Attribution des lots 2 à 11**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation du bâtiment de l'aquarium, visant à accueillir un centre muséographique, une antenne de l'office de tourisme ainsi qu'un restaurant.

S'agissant des travaux de réhabilitation, la Commission des procédures adaptée s'est réunie le 03 avril 2018 pour l'attribution des lots 2 à 11 relatifs aux différents travaux liés au bâtiment.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au groupement ARCHIPAT / PAYAN / ACTIF / Génie Acoustique / ECP. La consultation a été menée selon une procédure adaptée.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25/03/2016, décomposé comme suit :

- lot n°01 : désamiantage et déplombage (attribué à l'entreprise AMIANTECH pour un montant de 58 000.00 € HT au Bureau communautaire du 08 février 2018)
- lot n°02 : démolition-façades-maçonnerie
- lot n°03 : menuiseries extérieures-serrureries extérieures
- lot n°04 : étanchéité-couverture
- lot n°05 : VRD
- lot n°06 : plâtrerie-peinture
- lot n°07 : menuiseries intérieures
- lot n°08 : carrelage-faïence
- lot n°09 : sol souple
- lot n°10 : chauffage/rafraichissement-ventilation/plomberie
- lot n°11 : électricité-courants faibles

La date de remise des plis a été fixée au 13 mars 2018 à 12h00. 16 offres ont été reçues.

#### Attribution du lot 2 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 03/04/2018 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **AGLIETTA, pour un montant total de 447 118.25 € HT.**

#### Attribution du lot 4 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 03/04/2018 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **APC ETANCH, pour un montant total de 102 980.60 € HT.**

#### Attribution du lot 6 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 03/04/2018 propose d'attribuer le marché public au groupement suivant : **REVOLTA-BLAUDEAU ISOLATION/PRB, pour un montant total de 112 256.80 € HT.**

#### Attribution du lot 7 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 03/04/2018 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **PRUNIER MENUISERIE, pour un montant total de 18 095.40 € HT.**

Attribution du lot 8 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 03/04/2018 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **GAZZOTTI, pour un montant total de 5 380.60€ HT.**

Attribution du lot 9 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 03/04/2018 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **CLEMENT DECOR, pour un montant total de 15 310.00 € HT.**

Attribution du lot 10 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 03/04/2018 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **SARL MONNIER 73, pour un montant total de 95 984.33 € HT.**

Attribution du lot 11 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 03/04/2018 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **SOGEC pour un montant total de 45 285.64€ HT.**

Les offres concernant les lots 3 et 5 (une offre unique par lot) n'ont pas été retenues, en effet :

- lot 3 : candidature déclarée irrecevable,
- lot 5 : offre déclarée irrégulière.

Ces deux lots seront attribués ultérieurement.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 140.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 12 avril 2018

Pour le Président empêché,  
Jean-Claude LOISEAU  
1<sup>er</sup> vice-président de Grand Lac



|                             |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 22             |
| - Votants : 25              |
| - Pour : 25                 |
| - Contre : 0                |
| - Abstentions : 0           |
| - Blancs : 0                |

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché n.2017-60 : Réhabilitation du bâtiment de l'Aquarium d'Aix-les-Bains - Attribution des lots 2 à 11

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/04/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/04/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2306 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180412-d2306-DE

---

**Date de décision :** 12/04/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)